Le comité interministériel du handicap organisé le 2 décembre prévoit 14 actions prioritaires pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

La politique du handicap portée par le Gouvernement repose sur une ambition forte : changer durablement de regard et de méthode pour accompagner l'autonomie des personnes concernées en rendant la société plus accueillante et plus inclusive. Ce comité interministériel du handicap (CIH) fait suite au CIH du 25 septembre 2013 et aux deux Conférences nationales du handicap du 11 décembre 2014, puis du 19 mai 2016.

14 actions prioritaires viennent renforcer la feuille de route :

- Rendre le système éducatif et l'enseignement supérieur plus inclusifs
- Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi
- Soutenir la citoyenneté par une meilleure inclusion sociale
- Développer des solutions innovantes grâce au numérique
- Développer l'habitat inclusif
- Améliorer la compensation du handicap
- Soutenir les familles et les proches aidants
- Renforcer et rendre plus inclusive l'offre médico-sociale
- Renforcer l'accès à la prévention et aux soins
- Préparation du 4^e plan Autisme
- Mieux prendre en compte le handicap psychique
- Mieux prendre en compte le polyhandicap
- Faciliter l'accès aux droits
- Renforcer le pilotage interministériel par le SG-CIH